

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-415

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par la Ville de Bayeux sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues place de Gaulle à l'occasion de travaux de terrassement,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du 22 mai 2025 au 30 mai 2025,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues **sera interdite du 22 mai 2025 au 30 mai 2025:**

- **Place de Gaulle sur la partie comprise entre la rue du General de Dais et la rue Royale,**
au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la Ville de Bayeux.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt et un mai deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

